

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Les révolutionnaires en France s'acharnent de plus en plus à persécuter le clergé et les institutions religieuses.—Menées des révolutionnaires en Italie.—Formation du nouveau Gouvernement de la Puissance du Canada.—Adresse à Son Excellence Lord Dufferin, présentée par les Révdes Dames Ursulines et leurs élèves, à l'occasion d'une visite de Son Excellence, la veille de son départ de Québec.—Départ de Son Excellence Lord Dufferin, samedi le 19 octobre courant.

Causerie Agricole : Quelques notions sur la ferrure des chevaux.—Défectuosités les plus communes que l'on rencontre dans les pieds des chevaux : pieds volumineux, plat ou plein, comble, plongé en pince ou à talons hauts, et talons bas; pied petit, pied dérobé, à talons rétrécis ou encastelé; pied panard, cagneux; pieds des chevaux qui se coupent, forgent; pieds des chevaux droits sur leurs membres; les pieds du cheval bouleté; pied du cheval qui billarde ou qui se couche en vache.—Du choix des reproducteurs.

Sujets divers : Liste des prix accordés à la dernière exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet, le 3 octobre courant.—Le découragement chez le cultivateur.—Danger des avoines et des foin humides.—L'aménagement des forêts (Suite) : Déprédations dans les forêts publiques; des abus et vices d'exploitation : excès de production.

Choses et autres : Semis et plantation d'arbres fruitiers.—Dulias.—Deuxième récolte de bleuets à Chicoutimi.—Framboises à Beauport et à Ste. Anne de la Pocatière.—Pommiers en fleurs à Ste. Anne.—Deuxième poussa de foin à la Rivière-Quelle.—Fraises à Ste. Anne et au Village des Aulnaies.—Labours d'automne par M. Luc Dupuis; avantages des charnues améliorées; avantages de se servir de charrues provenant de la manufacture d'instruments aratoires de M. Charles Bertrand de l'Isle-Verte.—Noyés vis-à-vis l'Islet.—Neige dans la Province d'Ontario.

Recettes : Conservation des choux.—Cuisson des légumes farineux.

Non-seulement nous prions mais nous supplions nos ABONNÉS RETARDATAIRES de nous payer au plus tôt !! Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de publication de la Gazette.

REVUE DE LA SEMAINE

Dans quelques semaines les députés et les sénateurs du Parlement en France auront à dire leur mot et à exprimer leurs votes sur la pratique de casse-cou dont Gambetta, le persécuteur du clergé français a édicté le programme par lequel il fait main-basse sur les institutions catholiques. Dans ce programme, Gambetta donne à entendre qu'il tient dans ses mains tous les pouvoirs publics; d'abord le président de la République, lequel restera ou s'en ira suivant que M. Gambetta le jugera bon; puis les ministres; puis enfin les députés; enfin le Sénat au lendemain des prochaines élections. La crise que traverse la France aujourd'hui rappelle celle de 1793, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Le clergé, la magistrature, les supériorités sociales les plus légitimes et les plus respectables, les gens de bien auront une rude crise à passer, et personne ne sait à quel degré de tyrannie il faudra descendre pour que la conscience publique sente l'abjection du régime républicain et demande son salut et celui de la France à un retour aux principes de la vérité politique, et de l'ordre moral.

Voici quelques détails sur la situation actuelle de la France, que nous empruntons au *Messenger du Cœur de Jésus* :

"La Révolution, en France, devient de plus en plus menaçante. Les sectaires ont jeté le masque sous lequel ils se sont cachés, tant qu'ils avaient à redouter des répressions trop légitimes; les faits se chargent, en ce moment, de démontrer quelles doctrines ils prétendent imposer à la France, et quel avenir ils lui préparent!

"Après avoir multiplié dans leurs journaux les mensonges et les calomnies, les révolutionnaires, que l'on rencontre sur toutes les routes du pouvoir, profitent de tout pour organiser, contre les institutions catholiques, une persécution déclarée. Les prêtres, les ordres religieux, et parmi eux, plus particulièrement, les ordres qui s'occupent de l'éducation des enfants ou de la jeunesse, sont les premiers objets de leurs attaques, comme ils ont le privilège d'éveiller leurs plus ardentes colères.

"Sur plusieurs points de la France, on a vu des fonctionnaires du gouvernement français chasser de leurs écoles les

Aimé de Marsan éer L'Assomption

Frères ou les Sœurs qui les dirigeaient, et cela malgré les protestations des populations indignées. C'est souvent au milieu d'un déploiement insolite de la force armée que ces exécutions violentes se sont accomplies, et les habitants, qui voyaient des troupes nombreuses de gendarmes convoquées pour ces expéditions, auraient eu le droit de se demander s'ils étaient en pays ennemi; ou s'ils devaient se considérer comme appartenant à une contrée conquise.

« Quand il leur sembla bon de ne pas se laisser aller à des manifestations trop éclatantes, les sectaires se réfugièrent derrière une légalité d'autant plus commode qu'ils en sont eux-mêmes les auteurs; et tantôt ils suppriment aux instituteurs congréganistes les rétributions annuelles votées sur les fonds des communes, tantôt ils refusent de les reconnaître ou organisent à grands frais des écoles rivales, pour lesquelles sont réservées toutes les faveurs. Il serait trop long d'énumérer les faits auxquels nous ne pouvons, dans une revue rapide, que faire allusion. Ils sont assez criants pour que les consciences honnêtes protestent unanimement contre ces injustices, et l'identité des traits qui les caractérisent ne laisse aucun doute sur l'unité qui préside à leur accomplissement. Le plan est prêt, on n'est pas loin de donner le mot d'ordre; peut-être est-il déjà été formulé. Les avancés du parti le connaissent, et ils n'attendent que le moment favorable pour le faire retentir sur la surface entière de la France. Il deviendra alors un commandement, qui sera exécuté partout avec l'ensemble et la rage que la haine du bien sait inspirer partout.

La Révolution en France poursuit dans les écoles l'enseignement religieux. Les âmes formées par des maîtres chrétiens ont des amours et des haines insurmontables avec les projets des sectaires: elles aiment Dieu, la vertu et la patrie. La Révolution, qui vit de la haine de Dieu, et de la vertu, qui ne reconnaît pas de patrie et aspire à faire des peuples modernes ce qu'était le monde païen de l'antiquité, un immense troupeau d'esclaves exploité par quelques ambitieux, la Révolution a, contre ce qu'elle appelle les *écoles congréganistes*, des fureurs immortelles. C'est ce qui explique tout ce qu'elle fait, et laisse entrevoir tout ce qu'elle oserait si elle régnait sans résistance. Signaler le mal ne suffit pas: il faut le combattre, et tout catholique est appelé, par l'honneur de son baptême et de sa destinée, à prendre place au combat et à se dévouer pour le salut de tous.

Voici encore ce que nous lisons dans les *Annales Catholiques*:

« En France, les Frères et les religieuses sont expulsées de leurs écoles; la presse révolutionnaire ne cesse de crier contre les évêques et contre le clergé et de faire entendre des menaces contre les corporations religieuses et contre la liberté d'enseignement; on va s'occuper d'un projet de loi qui exclut la religion de l'école, et M. Bardoux, ministre de l'instruction publique en France, choisit ce moment pour annoncer qu'on ne tardera pas à inscrire dans la loi l'enseignement obligatoire. A Dreux, il a prononcé ces paroles:

« Que chacun remplisse son devoir, le père de famille aussi bien que le maître.

« Le père est aujourd'hui sans excuse quand il laisse son enfant vagabond et paresseux. Les maisons d'écoles s'élevaient partout, mêmes dans les hameaux. Il est possible qu'on inscrive dans la loi le principe de l'obligation. C'est une de nos préoccupations les plus vives, et nous comptons bien pouvoir donner prochainement cette satisfaction à notre patriotisme. »

« Nous arrivons, écrit M. J. Chantrel, dans les *Annales Catholiques*, peu à peu au but que se propose la Révolution: d'abord

l'enseignement laïque, c'est-à-dire sans Dieu; puis l'enseignement gratuit qui, ne laissant pas d'excuse, mène à l'enseignement obligatoire. On ne dit pas encore qu'on supprimera les écoles libres; mais la *République française* et les autres n'ont-ils pas déjà dit que la république ne pourrait toujours tolérer un enseignement catholique qui tend à faire détester la république et qui ne forme pas des citoyens propres à grossir leur rang dans les combats contre la religion catholique et ses ministres. Tous les arguments sont prêts de la part des révolutionnaires, et le grand argument, ce sera la force, qu'on décorera du nom de loi.

— Voici ce que nous lisons dans le *Messenger du Cœur de Jésus*, pour ce qui est des menées des révolutionnaires en Italie: Le mouvement révolutionnaire s'accroît chaque jour davantage dans la malheureuse Italie. Les sectaires les plus avancés commencent à sortir de l'ombre où ils s'étaient tenus jusqu'à cette heure, et à livrer dans les journaux qui sont à leur service, l'expression de leurs désirs et de leurs sauvages projets. On pourra juger du mal par le passage suivant, emprunté à une circulaire qu'a fait distribuer l'*Association internationale des travailleurs*: « Unissons-nous tous, prolétaires nos compagnons, vous, le rebû de la société, et vous, jeunes ouvriers et soldats, unissons-nous pour combattre nos maîtres, qui portent la couronne des rois, la tiare des papes, le chapeau des bourgeois ou le bonnet des républicains. La nature nous a fait libres, l'humanité nous veut égaux.... »

La république, qui cependant ne peut s'établir en Italie que sur les ruines de toutes les institutions, ne suffit donc pas à ces sectaires, qui enveloppent les républicains dans la haine qu'ils ont vouée à l'Église et à la royauté. Les temps ne sont peut-être pas éloignés où les artisans de bouleversements qui, depuis longtemps, désolent l'Europe, épouvantés par les orages qui se préparent, se verront contraints d'implorer le secours de ces mêmes catholiques auxquels ils font une guerre si acharnée.

— Le nouveau ministère pour la Puissance du Canada est maintenant complété. Les ministres qui ont été choisis dans la Province de Québec, sont les honorables MM. Langevin, Masson, Baby et Pope.

Le ministère Fédéral est constitué comme suit:

Le très-Honorable Sir John Macdonald, C. P., C. C. B., Ministre de l'Intérieur;

L'Honorable Samuel Leonard Tilly, C. B., Ministre des Finances;

L'Honorable Charles Tupper, C. B. Ministre des Travaux Publics;

L'Honorable James Colledge Pope, Ministre de la Marine et des Pêcheries;

L'Honorable John O'Connor, Président du Conseil Privé;

L'Honorable James McDonald, Ministre de la Justice;

L'Honorable McKensie Bowell, Ministre des Douanes;

L'Honorable J. C. Aikins, Secrétaire d'Etat;

L'Honorable Alexander Campbell, Receveur-Général;

L'Honorable Hector L. Langevin, C., Maître Général des Postes;

L'Honorable L. P. Masson, Ministre de la Milice;

L'Honorable John Henry Pope, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques;

L'Honorable L. F. G. Baby, Ministre du Revenu de l'Intérieur.

— Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la remarquable adresse présentée à Son Excellence Lord Duferin par les

Dames Religieuses Ursulines et leurs élèves, à l'occasion d'une visite aux Ursulines que fit Son Excellence la veille de son départ de Québec.

Voici la traduction de cette adresse que nous empruntons aux journaux de Québec :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les Religieuses Ursulines et leurs élèves sont profondément émus de la bienveillance dont elles sont l'objet dans cette visite à leur chère solitude.

« Déjà, à plusieurs reprises, elles ont joui du doux privilège de recevoir Votre Excellence au milieu d'elle ;—gracieuses visites dont le souvenir éveille les émotions les plus suaves. Quelle condescendance de la part d'un Hôte aussi distingué ! quel bienveillant intérêt ! quelle libéralité à promouvoir la grande cause de l'éducation ! Les impérissables médailles n'en sont-elles pas une preuve irrécusable ? Heureuses les privilégiées à qui sont échus ces précieux souvenirs,—ces effigies magnifiques du noble Comte et de l'aimable Comtesse Dufferin !

« Nous avons la certitude que les devoirs et les honneurs nouveaux qui attendent Votre Excellence, en quelque autre partie du domaine de Sa Majesté, et qui jetteront un nouvel éclat sur un nom déjà si illustre, n'effaceront jamais le souvenir de six années que Votre Excellence a passées dans la Puissance du Canada.

« Dans les récentes ovations d'adieu, tout un peuple en quelque sorte, entraîné par l'admiration la plus enthousiaste, a comme investi Votre Excellence, témoignant de son loyal attachement par les démonstrations publiques les plus émouvantes, et cependant Votre Excellence a su ménager un moment pour prodier à ce petit monde du cloître, la faveur d'une dernière entrevue.

« Oh ! avec quelle joie ne saisissons-nous pas cette occasion, pour vous présenter, Milord, l'humble témoignage de notre admiration sans bornes et de notre profonde gratitude !

« Nous désirons féliciter ici Lady Dufferin de son heureux retour dans la verte Erin. Ce pays de son enfance retentit maintenant des joyeuses acclamations de parents et d'amis. La douce image de la gracieuse Comtesse sera toujours chère aux habitants du cloître, qui conserveront le souvenir de ce modèle de bonté et d'amabilité.

« Les Annales du Monastère ont inscrit, à bien des reprises, leur juste appréciation des marques d'intérêt et de protection données à cette Institution par les Représentants de Sa Majesté en ce pays. Elle font preuve des relations amicales qui ont existé entre le Château et le Cloître, dès le temps du Général Murray, mettant dans un jour tout spécial l'affabilité et la bienveillance de Lord et Lady Dorchester, de Sir Georges et Lady Prévost, dont les noms sont restés si populaires dans notre pays.

« Sous quelles brillantes couleurs, la plus reconnaissante ne retracerait-elle pas les noms du plus aimé des Gouverneurs, de la plus aimable des nobles dames qui ont fait de ce nouveau monde leur séjour temporaire.

« Milord, permettez encore une fois aux habitants du Cloître de remercier Votre Excellence en cette occasion, d'unir nos faibles voix au suffrage de toute la Puissance, et de lui témoigner le regret le plus vif de son départ, l'admiration la plus profonde de son mérite, les souhaits les plus chaleureux pour son heureux retour au pays de ses ancêtres, et pour la prospérité toujours croissante de sa future carrière. »

Son Excellence répondit avec beaucoup d'émotion à cette adresse, et fit surtout l'éloge du patriotisme de ces femmes dé-

vouées qui consentent à s'enfermer dans leur solitude, afin de se livrer plus complètement à la belle et grande œuvre de l'éducation, inculquant à la génération naissante les précieuses notions de la science, de la sagesse et de la vertu.

Son Excellence, saluant la communauté au moment du départ, dit avec beaucoup d'amabilité à la Révérende Mère Supérieure, qu'il avait tenu à acquitter sa promesse à sa digne épouse Lady Dufferin, de ne point laisser Québec, sans faire une visite d'adieu aux Révérendes Dames Ursulines.

— Le départ de Son Excellence Lord Dufferin a eu lieu Samedi, 19 octobre, à 9½ heures.

Une foule de spectateurs s'étaient rangés près du bureau de Poste et tout le long de la côte Lamontagne. Les élèves du Petit Séminaire de Québec occupaient la place des ramparts, près du Parlement. Les hommes de la Brigade faisaient aussi cortège et sont descendus sur le quai de la Reine avec leurs magnifiques pompes à incendie.

Le clergé et les citoyens les plus notables de la ville de Québec se sont également rendus au quai de la Reine pour assister au départ de Lord Dufferin dont le peuple de la Puissance du Canada conservera un agréable et précieux souvenir.

CAUSERIE AGRICOLE

QUELQUES NOTIONS SUR LA FERRURE DES CHEVAUX (Suite).

Les défauts les plus communes que l'on rencontre dans les pieds des chevaux et qui demandent une ferrure spéciale sont :

1o. Le *pied volumineux*.—Il doit être paré avec ménagement à cause du peu de solidité de sa corne. On doit appliquer un fer ordinaire, léger comparativement à son étendue et étampé maigre. On évitera d'essayer le fer chaud, de crainte de produire une brûlure.

2o. Le *pied plat ou plein*.—Dans ce pied, la sole au lieu d'être voûtée, est plane et de niveau avec le bord inférieur de la muraille ; on ne retranche de celle-ci que ce qui est absolument nécessaire, et on ne touchera que peu à la sole et à la fourchette. On appliquera un fer plus ou moins couvert, c'est-à-dire plus ou moins large ayant beaucoup d'ajusture et les éponges plus ou moins refoulées d'après la hauteur des talons ; on doit toujours ménager entre la sole et le fer un intervalle suffisant pour que la pression ne puisse avoir lieu pendant l'appui.

3o. Le *pied comble*, c'est-à-dire celui dont la sole fait saillie en dessous et est arrondie.—Il doit être ferré comme le pied plat, avec un fer couvert plus ou moins ajusté en creux d'après la saillie que forment la fourchette et la sole ; les éponges doivent poser à plat.

4o. Le *pied plongé en pince ou à talons hauts*.—Dans ces pieds on abat les points trop fournis de corne autant qu'on peut le faire sans nuire aux aplombs.

5o. Le *pied à talons bas*.—Il réclame un fer à planche si la fourchette est bien fournie, ou bien, un fer à fortes éponges et sans crampons, appliqué de manière à ce qu'elles ne compriment pas la sole.

6o. Le *pied petit*.—Il doit être traité avec ménagement, recevoir un fer légèrement garni, de manière que le cheval ne puisse pas se couper, et fixé au moyen de clous à lames très-fines.

70. *Le pied dérobé.*—Il se distingue par des éclats de corne qui se remarquent au bord inférieur de la muraille. Le fer doit recevoir des étampures dans les endroits où il correspond à la corne, afin qu'on puisse l'y fixer. On peut garnir le fer de pinçons pour maintenir les parties restantes de la corne. On doit brocher les clous très-haut dans la corne et laisser le fer en place aussi longtemps que possible. On aura soin de bien graisser le sabot afin de hâter sa croissance.

80. *Le pied à talons rétrécis ou encastelé.*—Dans ces pieds les talons ont une hauteur démesurée et sont serrés au point de faire disparaître presque entièrement la fourchette. La meilleure ferrure pour ces pieds est l'application d'une pantoufle ordinaire, c'est-à-dire d'un fer confectionné de manière qu'en talons sa rive interne ait une épaisseur plus considérable que sa rive externe. Si le mal est porté très-loin, on doit appliquer la pantoufle expansive. On aura soin de toujours bien graisser le sabot afin d'assouplir la corne.

90. *Le pied panard.*—C'est celui qui quoique beau, a une fausse direction et est tourné en dehors. On remède à ce défaut en enlevant plus du côté externe de la muraille que de l'interne, ou bien on applique un fer dont l'éponge interne est plus courte et plus forte que l'externe, ou dont la branche interne plus courte porte une bosse dans son milieu.

100. *Le pied cagneux.*—C'est le défaut opposé au précédent; pour y remédier on coupe plus du côté interne de la muraille que du côté externe, ou bien si le défaut est porté très-loin, on applique un fer ayant la branche plus forte que l'interne, ou portant une bosse sur le milieu de l'éponge externe, afin de tourner le pied en dehors pendant l'appui. Comme ces chevaux sont exposés à se couper, on donne peu de garniture au fer dans les endroits où un pied blesse l'autre.

110. *Pieds des chevaux qui se coupent.*—Pour la ferrure de ces pieds on retranche uniformément de la muraille de la sole et de la fourchette, en ménageant un peu le quartier interne, à moins qu'il ne soit très-haut et le cheval cagneux, on applique un fer à la turque, la grosse branche rentrée en dessous du pied le plus qu'il est possible.

120. *Les pieds des chevaux qui forgent.*—On abat les talons des pieds de devant et la pince de ceux de derrière. On applique un fer aux éponges tronqué aux pieds de devant, et un fer à pince tronqué aux pieds de derrière. On hâte ainsi le lever des pieds de devant et l'on raccourcit le trajet des pieds de derrière, qui à cause d'une plus grande hauteur des talons se détachent plus tardivement du sol.

Si le cheval force ou se coupe par faiblesse, à la ferrure indiquée, on joindra une bonne nourriture.

120. *Les pieds des chevaux droits sur leurs membres.*—On diminue beaucoup la hauteur des talons et des quartiers, on n'enlève rien de la pince, on applique un fer à éponges minces et courtes, ayant la pince plus relevée que de coutume, pour empêcher le cheval de butter.

140. *Les pieds du cheval bouleté.*—On pare le pied comme pour le cas précédent en enlevant encore davantage des talons, on applique un fer relevé en pince.

150. *Les pieds du cheval qui billarde.*—On les fait parer et ferrer comme pour le cheval cagneux.

160. *Les pieds du cheval qui se couche en vache.*—On coupe une partie de l'éponge interne du fer; on laisse un peu plus de hauteur à ce talon afin de pouvoir y incruster l'éponge.

DU CHOIX DES REPRODUCTEURS.

Le choix des reproducteurs est un point de la plus haute importance pour l'amélioration et la conservation de notre race chevaline indigène.

En général, on doit rechercher dans les reproducteurs toutes les qualités qui indiquent une bonne santé et une bonne constitution. Ils doivent sans doute être d'une origine bien établie, c'est-à-dire exempts de vices héréditaires.

Voici, d'après M. Lefour, les qualités que doit posséder un bon reproducteur :

Les parties sexuelles normales et bien développées, les testicules fermes et relevés, le front large, les yeux vifs, une physionomie expressive qui indique de l'énergie et de la vigueur jointes à un bon caractère, la poitrine vaste et profonde, les flancs et les reins courts et puissants, les jarrets solides; on évitera les constitutions lymphatiques à l'excès, décelées par l'empatement du système glandulaire, les vices de conformation, les maladies et les tares héréditaires.

On fera aussi attention qu'il ait des allures régulières, c'est-à-dire projette ses membres droit devant lui en marchant, et non en dedans ni au dehors comme le font beaucoup de chevaux.

Le choix d'un étalon est d'autant plus important, que celui-ci peut communiquer ses bonnes ou mauvaises qualités à un grand nombre de produits.

Les juments qui donnent les meilleurs produits doivent avoir les qualités suivantes: taille moyenne de la localité où l'on élève, être carrées, avoir la queue légère et bien attachée à l'encolure, le garrot ressorti, le dos droit, le rein court, la croupe large se rapprochant de la croupe horizontale et non avalée, la queue placée haut, la poitrine et le ventre amples, le bassin large, les membres bien attachés au corps, bien musclés, secs avec tendons détachés, avoir de bons pieds, une bonne corne et de bonnes allures. Elles seront en outre exemptes de vices et de maladies héréditaires.

Parmi les vices et les maladies héréditaires nous comprenons la fluxion périodique des yeux, la pythiase tuberculeuse, le cornage, la pousse, les mélanoses, les tumeurs osseuses près des articulations telles que formes, jades, éparvins, tumeurs qui proviennent souvent d'une mauvaise disposition des surfaces articulaires.

On conseille encore d'éloigner de la reproduction les chevaux à pieds plats, et ceux à pieds encastelés ou à talons rétrécis. Ceux d'une constitution lymphatique, atteints de vessigons, d'eux aux jambes, de crapaud et d'un relâchement des ligaments de la rotule; tous ces défauts se transmettent que trop facilement.

On ne livrera pas non plus à la reproduction des juments mauvaises nourrices ou celles qui ne veulent pas reconnaître leur poulain.

Il faut que l'étalon ait trois ans avant de le livrer à la saillie, et la jument quatre ans. Ce n'est que dans des cas exceptionnels si la jument était très-développée, bien nourrie et qu'elle n'aurait à exécuter qu'un travail léger, qu'on pourrait la faire saillir à trois ans.

Les reproducteurs mâles et femelles de taille moyenne, forts, rables et larges, donnent en général les meilleurs produits. Mais il n'est pas toujours possible de faire de pareils accouplements.

Pour avoir un bon produit, on doit toujours tâcher de compenser les défauts d'un des reproducteurs par les qualités de l'autre. Ainsi à une petite jument on donnera un étalon plus fort ayant assez de taille, et *vice-versa*; à une jument trop large des épaules, on donnera un étalon plus resserré dans cette région. A une jument trop large de croupe et trop ouverte de derrière en marchant, on donnera un étalon plus étroit de croupe et plus serré dans la marche. A une jument à tête grosse on donnera un étalon à tête plus légère, et *vice-versa*.

A une jument à pieds plats et larges on donnera un étalon à pieds plus étroits. Il est bon avant de faire un accouplement d'une jument, de s'informer des produits que donne la mère et ceux qui proviennent du père. Certains juments, même assez fortes, donnent toujours de petits produits, comme certaines petites juments donnent des produits forts. De même, certains étalons font généralement de petits produits; d'autres, toujours des produits forts. On doit tenir compte de cette disposition individuelle des reproducteurs lorsqu'on les unit entre eux.

L'étalon et la jument doivent être de bonne origine, ainsi, il ne suffit pas pour bien élever et ne pas voir plus tard se développer des maladies héréditaires, que l'étalon et la jument que l'on unit soient exempts de ces maladies, il faut encore qu'eux-mêmes, au moins proviennent de parents exempts de ces maladies.

On évitera de donner à une jument petite un étalon de taille disproportionnée, beaucoup plus grande qu'elle; il pourrait en résulter un produit trop haut monté sur jambes, et une disposition à l'avortement.

Société d'agriculture de l'Islet.

Liste des prix accordés à la dernière exposition agricole et industrielle de cette société d'agriculture, le 3 octobre courant :

Étalons de 3 ans à 12 ans.—1er prix, Louis Bois; 2me, Prosper L'Italian; 3me, Eusèbe Caron; 4me, Octave Ruost; 5me, Georges Pelletier fils d'Odilon.

Juments poulinières avec leurs poulins, la forme du poulain devant décider les juges.—1er prix, Docité Damour; 2me, Prudent Morin; 3me, Isaac Gagnon; 4me, Emile Lebourdais; 5me, Eusèbe Caron; 6me, Lucien Bélanger.

Juments, poulinières avec leurs poulins, eu égard à la jument, non primée dans la classe précédente.—1er prix, Louis Lapointe; 2me, Antoine Lemieux; 3me, Isidore Fournier; 4me, Eusèbe Pelletier.

Plus belles pouliches de 3 ans.—1er prix, Dr. N. Lavoie; 2me, Narcisse Beaulieu; 3me, Luc Dupuis; 4me, Joseph Carrier;

Plus beaux poulins de 2 ans, châtrés ou non.—1er prix, Marcel Morin; 2me, Jacob Gagnon; 3me, Eugène Casgrain; 4me, Frédéric Bélanger; 5me, Michel Fournier; 6me, Docité Damour.

Plus belles pouliches de 2 ans.—1er prix, Anselme Dubé; 2me, Antoine Dionne; 3me, Eugène Giasson; 4me, Gaspard Bois; 5me, L. N. Leclerc.

Plus beaux poulins de pas moins de 1 an.—1er prix, Félix Robichaud; 2me, Joseph Carrier; 3me, Boniface Bélanger; 4me, Anselme Dubé.

Plus belles pouliches de pas moins de 1 an.—1er prix, Alexis Blais; 2me, François Giasson; 3me, Louis Bois; 4me, Isidore Fournier.

BESTIAUX.

Taureaux de 3 ans et au-dessus.—1er prix, Eugène Casgrain; 2me, George Pelletier; 3me, Eusèbe Caron; 4me, Jules Dupuis; 5me, Georges Pelletier Odilon; 6me, Félix Robichaud;

Taureaux de 2 ans.—1er prix, Lucien Dubé; 2me, Boniface Bélanger; 3me, Antime Lemieux; 4me, J. Alphonse Pelletier; 5me, Georges Pelletier Odilon.

Taureaux de 1 an.—1er prix, Levy Charretier; 2me, Luc Dupuis; 3me, Veuve Marcel Giasson.

Vaches à lait.—1er prix, Anselme Dubé; 2me, Messire J. Lagueux; 3me, Eusèbe Caron; 4me, J. Alph. Pelletier.

Taures de 1 an.—1er prix, Alexis Blais; 2me, Pierre Moreau; 3me, Eusèbe Pelletier; 4me, Eugène Casgrain; 5me, Jules Dupuis; 6me, Léon Caron, St Denis; 7me, David Chouinard.

Taures de 2 ans vèlées ou non.—1er prix, Eusèbe Caron; 2me, Xavier Bélanger; 3me, Alexis Blais; 4me, Eug. Casgrain; 5me, Luc Dupuis; 6me, Octave Dubé.

Veaux de l'année (mâles).—1er prix, Cyprion Trriault; 2me, Alexis Blais; 3me, Jacob Gagnon; 4me, Lucien Bélanger; 5me, Eusèbe Pelletier; 6me, Boniface Bélanger.

Veaux de l'année (femelles).—1er prix, Louis Bois; 2me, Frédéric Bélanger; 3me, Boniface Bélanger; 4me, Lucien Bélanger; 5me, Désiré Jean.

MOUTONS.

Béliers de deux ans et au-dessus.—1er prix, Eugène Casgrain; 2me, P. G. Verreault; 3me, Saluste Roy; 4me, Emile Labourdais; 5me, Eusèbe Caron.

Béliers de un an.—1er prix, Narcisse Beaulieu; 2me, Eugène Casgrain; 3me, Clément Bois; 4me, Jules Dupuis; 5me, Félix Robichaud.

Béliers de l'année.—1er prix, Saluste Roy; 2me, Eugène Casgrain; 3me, Honoré Dionne; 4me, Charles Duval.

Brebis de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Saluste Roy; 2me, Eugène Casgrain; 3me, P. G. Verreault; 4me, Levy Charretier; 5me, Eusèbe Caron.

Brebis de 1 an.—1er prix, Saluste Roy; 2me, Eugène Casgrain; 3me, P. G. Verreault; 4me, Eusèbe Caron; 5me, David Chouinard.

Agnelles.—1er prix, Herménég. Pruneau; 2me, Eugène Casgrain; 3me, Louis Ouellet; 4me, Saluste Roy; 5me, Zéphirin Miville; 6me, Louis Bois; 7me, Onésime Morin.

Cochons, sans avoir égard à l'état d'engraissement.

Verrats, eu égard à l'âge.—1er prix, Eugène Casgrain; 2me, Jules Casgrain; 3me, Auguste Dupuis; 4me, Cyprion Toussaint; 5me, P. G. Verreault; 6me, J. B. Castonguay, fils, M.; 7me, Alexis Blais.

Truies de 1 an et au-dessus.—1er prix, Boniface Bélanger; 2me, Cyprion Toussaint; 3me, Gaspard Bois.

Truies au-dessous de 1 an et pas moins de 2.—1er prix, Eugène Casgrain; 2me, Alexis Blais; 3me, Cyprion Toussaint; 4me, Saluste Roy; 5me, Messire J. Lagueux; 6me, Veuve Eusèbe Chouinard.

Terres neuves.—Plus grande étendue de terre pour la première fois dans le courant de l'année, non labourée.—1er prix, François Gagnon, 32 arp.; 2me, Georges Pelletier, 18 $\frac{1}{2}$ arp.; 3me, Pierre Noël, 16 arp.; 4me, Alexis Blais, 12 $\frac{1}{2}$ arp.; 5me, Augustin Leclerc, 10 arp. 28 p.; 6me, Origène Pelletier, 8 $\frac{1}{2}$ arp.; 7me, Napoléon Pelletier, 8 arp. 45 p.; 8me, Charles Thiboutot, 8 $\frac{1}{2}$ arp.; 9me, Antime Lemieux, 8 arpents.

Secondement, à la charrue et nettoyage des souches et roches, etc.—1er prix, Thadée Francoeur, 13 arp.; 2me, Alexis Blais, 11 arp.; 3me, Pierre Castonguay; 4me, Joseph Fafard; 5me, Elzéar Dubé; 6me, Frédéric Vaillancourt; 7me, Pierre Vaillancourt.

Instruments aratoires.—1er prix, Eugène Casgrain, *Herse double*; 2me, Alphonse Pelletier, *rateau*; 3me, Louis Ouellet, *javelier*.

PRODUITS.

Beurre.—1er prix, Xavier Bélanger; 2me, Louis Ouellet; 3me, Désiré Jean; 4me, Onésime Morin; 5me, J. B. Castonguay, fils M.; 6me, Joseph Giasson; 7me, Eusèbe Pelletier.

Plus beau sucre.—1er prix, J. B. Castonguay, fils Michel; 2me, Arthur Boucher; 3me, Zéphirin Miville; 4me, Narcisse Beaulieu; 5me, Origène Pelletier.

Plus grande quantité de sucre.—1er prix, Anselme Dubé, 1550 lbs.; 2me, Raphaël Dubé, 1540 lbs.; 3me, Narcisse Pelletier, 1341 livres.

Graine de mil—1er prix, Thadée Francœur ; 2me, Pierre Castonguay ; 3me, Napoléon Pelletier ; 4me, Charles Thiboutot.

Tabac canadien manufacturé (6 lbs)—1er prix, Eugène Casgrain ; 2me, Dr. N. Dion ; 3me, Louis Ouellet ; 4me, Cyprien Pelletier.

Tabac en feuilles—1er prix, Dr. N. Dion ; 2me, Magloire Gagnon ; 3me, Damase Marié ; 4me, Augustin Jean ; 5me, Octave Dubé.

Meilleure ruche d'abeilles—Prix, Louis Lapointe.

ÉTOFFES.

Etouffes croisées foulées—1er prix, Edouard Jean ; 2me, David Chouinard ; 3me, J. Bte. Castonguay fils M. ; 4me, Joseph Lévesque ; 5me, L. N. Leclere ; 6me, Frédéric Bélanger ; 7me, Joseph Carrier ; 8me, Calixte Jean.

Etouffe croisée non foulée—1er prix, Joseph Giasson ; 2me, Zéphirin Miville ; 3me, J. Bte. Castonguay fils M.

Petite étouffe pure laine—1er prix, Prudent Pelletier ; 2me, Frédéric Bélanger ; 3me, Frédéric Vuillancourt ; 4me, L. N. Leclere ; 5me, Pierre Moreau ; 6me, Joseph Pelletier, Josime ; 7me, Saml. el Pelletier ; 8me, Emile ebourdaïs.

Flanelle—1er prix, Zéphirin Miville ; 2me, Lévy Charrotier ; 3me, Étienne Caron ; 4me, Narcisse Pelletier, Francis ; 5me, Octave-Dubé ; 6me, Celanire Caron ; 7me, Onésime Morin.

Toile—1er prix, Onésime Morin ; 2me, Cyprien Therriault ; 3me, Al. Cyprien Pelletier ; 4me, Lucien Dubé ; 4me, Prudent Pelletier ; 6me, David Chouinard ; 7me, Frédéric Bélanger.

Objets de broderie, tricots, etc., par les dames—1er prix, Anselme Dubé ; 2me, Cléophas Fournier ; 3me, Alphonse Miville ; 4me, Thadée Francœur.

Pour la meilleure race de volailles—1er prix, Eugène Casgrain ; 2me, Luc Dupuis ; 3me, Honoré Dionne ; 4me, Auguste Dupuis.

Prix pour l'encouragement à la culture des arbres fruitiers offerts par A. Dupuis. Ecr., et autres :

Raisin bleu—1er prix, Al. Cyp. Pelletier ; 2me, Auguste Dupuis.

Poires—1er prix, Auguste Dupuis ; 2me, Gabriel Aubut.

Pommes—1er prix, Auguste Dupuis ; 2me, Alfred Miville Deschène ; 3me, P. G. Verreault ; 4me, Aristobule Bérubé ; 5me, Al. Cyprien Pelletier ; 6me, David Chouinard ; 7me, Veuve Marcel Giasson.

Prunes—1er prix, Mme. Amable Dionne ; 2me, Al. Cyprien Pelletier ; 3me, Auguste Dupuis.

Fleurs—1er prix, Mme. A. Dionne ; 2me, Mme. Riverin ; 3me, Cléophas Fournier.

Le découragement chez le cultivateur.

Nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* de Paris une partie du discours de M. Courtiller, président de la Société d'agriculture de Sarthe, exhortant les cultivateurs de se défendre contre le découragement qui parfois les envahit, à la suite des rudes épreuves qu'ils ont à subir, telle qu'une récolte manquée, la vente de leurs produits à trop bas prix, les ravages causés à leurs récoltes par les insectes, etc. :

« Quelquefois le cultivateur a des moments de découragement, il trouve pénible la vie qu'il mène ; la journée qu'il passe à de rudes travaux lui paraît longue, le sillon quotidien dur à arracher des flanes de la terre inclemente, le repos rare et le pain de chaque jour chèrement acheté. Il continue pourtant sa tâche accoutumée, soutenue par cette conviction intime que personne plus que lui ne travaille pour tous, et qu'en somme c'est sur son labeur obscur, mais incessant, que repose la prospérité de la patrie.

« Le cultivateur se contente de sa vie modestement utile, à une condition pourtant : c'est qu'on la lui assure paisible et indépendante. Il redoute les changements brusques de l'atmosphère, les tempêtes. Il les redoute en agriculture comme ailleurs. Mais ailleurs, comme en agriculture, il sait, le moment venu, faire face à l'orage et lui tenir tête énergiquement et vaillamment. Il l'a bien prouvé. Seulement l'orage passé, il tient avant tout, en homme prudent, à en prévenir le retour. Un ciel

pur, un horizon apaisé et tranquille, voilà ce qu'il a droit d'exiger. Croyez en un vieillard habitant des champs, c'est là ce qu'il entend bien avoir définitivement conquis. Et c'est affaire à nous à notre patriotisme à tous, dans la sphère élargie ou restreinte où nous agissons de lui conserver fermement ces biens dans l'avenir. »

Nous pourrions ajouter à ces excellentes paroles que les crises commerciales et industrielles qui sévissent aujourd'hui dans nos villes prouvent au cultivateur qu'il n'a pas le monopole des inquiétudes et des tribulations dans la vie présente ; chacun a sa part ici bas. Si à l'heure qu'il est, le cultivateur ne peut vendre ses produits à un prix qui le dédommage de ses peines, du moins il a dans son grenier de quoi se nourrir, tandis que dans nos villes il y a des milliers d'ouvriers sans ouvrage, qui par conséquent n'auront pour l'hiver qui se prépare, aucun argent pour acheter du pain, de plus ils auront à subir le froid par le manque de bois qu'il ne pourront acheter : ils seront infailliblement livrés à la mendicité.

Danger des avoines et des foin humides.

Lorsque les avoines n'ont pu être moissonnées en bon état de dessiccation, on ne saurait trop se tenir en garde quant à leur emploi pour la nourriture des chevaux, car les avoines humides, qui manquent rarement de se couvrir de moisissures microscopiques, sont très-dangereuses pour les chevaux qui les consomment. Plusieurs vétérinaires ont déjà constaté des accidents qui n'avaient pas d'autre cause.

On devra donc avoir soin de secouer fortement les avoines humides, puis de les passer au crible, pour les nettoyer et les débarrasser de ces matières nuisibles avant de les donner aux chevaux.

Les foin humides peuvent aussi occasionner les mêmes accidents, attendu qu'il s'y forme aussi des moisissures, qui sont de petits champignons souvent vénéneux.

Les foin humides doivent être vigoureusement secoués, et une addition d'eau salée peut être fort utile pour empêcher la pourriture et la moisissure que nous venons de signaler.

L'aménagement des forêts.

(Suite.)

DÉPRÉDATIONS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES

Je parlerai brièvement des déprédations qui se commettent dans les forêts. Quelconque coupe, enlève du bois sur le domaine public, sachant qu'il n'en a point le droit, est un voleur et mérite punition.

La constatation du délit, la recherche des coupables sont faciles.

L'enlèvement ne peut se faire qu'en hiver, sur la neige ; et comme il faut attendre au printemps pour confier les bois au courant d'eau, on les met en piles sur les bords des rivières. Les traces du halage permettent au garde-forestier de retrouver les bois enlevés, à moins qu'ils n'aient été transportés tout d'un train dans l'intérieur des établissements, ce qui est impossible lorsque la forêt est éloignée. Ces traces subsistent tout l'hiver, malgré les neiges nouvelles ; et quand même elles s'effaceraient les arbres le long des chemins, avec leur écorce broyée, déchirée, leurs branches brisées mutilées par la hache, accusent encore le déprédateur : le témoignage silencieux le désigne aux recherches.

Une fois découvert, comment le coupable doit-il être traité ?

Je partage entièrement là-dessus le sentiment exprimé par le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis, l'honorable M. T. Schurz, dans son dernier rapport. « Je désire, dit-il, (p. 17 et 18) convaincre ceux qui ont fait jusqu'à présent ces déprédations avec profit, qu'à l'avenir, s'ils tentent de voler du bois sur le domaine public, ils perdront leurs peines et leurs frais, outre qu'ils s'exposeront à des poursuites criminelles. « Ces poursuites, je recommanderais de ne pas les exercer seulement contre les individus, — pauvres gens pour la plupart — qui abattent de leurs mains du bois dans les forêts de

"l'Etat; mais que l'on sévisse aussi et surtout contre ceux qui organisent et dirigent le pillage en grand, et qui ont la principale part du profit!"

Le rapport mentionne ensuite les poursuites récentes, et à ce sujet répond ainsi aux personnes qui prétendent que cette répression rigoureuse fait tort au commerce: "Si le commerce dont on parle consiste à piller les forêts de l'Etat, à façonner ensuite le matériel enlevé en délit et à le vendre, c'est là justement le genre d'opérations auquel l'intérêt général nous commande de mettre un terme."

La seule difficulté en de telles occasions est celle qu'un gouvernement éprouvé a se décider à agir contre les coupables. Cette détermination une fois prise, il est assez puissant pour protéger son propre domaine. Il a tout à la fois en mains le droit et la force: aussi le résultat de son action ne saurait être douteux,—non plus que son devoir, dès qu'on l'appelle à défendre la fortune publique.

DES ABUS ET VICES D'EXPLOITATION.

Il y a perte de bois sans profit dans nos forêts publiques par l'excès de production, le façonnage des bois carrés, l'abatage d'arbres trop faibles, la récolte des écorces à tan, etc.

Excès de production.—La production exagérée est la principale cause de perte en fait de marchandise de toute nature. Elle est inévitable, car elle est la suite naturelle de la prospérité extraordinaire d'une industrie que le succès surexcite; mais, en règle générale, quand les finesses des profits du mal viennent à se faire sentir, on ne tarde pas à en voir ce ser la cause par la force même des choses. Malheureusement, notre commerce de bois fait exception à cette règle: en face du marché déjà encombré, il persiste à produire outre mesure, comme s'il se proposait "de dégager la voie commerciale en jetant de nouvelles masses de produits dans le courant des échanges."

Un excès de production, dans l'exploitation des bois, est plus fâcheux qu'en toute autre industrie, parce que le matériel exploitable des forêts met à se renouveler la durée de plusieurs générations.

Comment faire dans cette conjoncture? Des esprits livrés aux pures théories, et qui ne se fient que sur l'intervention providentielle de la grande loi de l'offre et de la demande pour le rétablissement du mouvement régulier des affaires, nous disent: Qu sert au Canada d'essayer de restreindre sa production? Les prix ne hausseront point, car d'autres contrées viendront à l'instant combler la lacune de notre fourniture. Notre abstention tournera à l'avantage de nos concurrents et non pas à notre profit.

H. G. JOLY.

(A suivre.)

Choses et autres.

Semis et plantation d'arbres fruitiers.—C'est pendant le mois d'octobre que l'on commence à faire les semis d'arbres fruitiers, dans un terrain bien fertile, préparé dès le mois d'août. On commence également à planter les diverses espèces d'arbres fruitiers, à la place des vieux arbres arrachés, en ayant soin de les remplacer par des individus d'une espèce différente; car, pour les arbres communs pour les plantes annuelles, la loi d'alternance doit être observée; on plantera donc un arbre à pépins là où il y avait un arbre à noyaux, et réciproquement.

Dahlias.—La floraison des dahlias est souvent surprise, en octobre, par les premières gelées. Dès qu'ils en ont reçu les atteintes, il faut sans tarder, arracher et mettre à l'abri les tubercules que le moindre froid peut endommager sérieusement.

Deuxième récolte de bleuets.—Une deuxième récolte de bleuets a été faite ces jours derniers à Chicoutimi.

Encore des framboises.—Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Québec que M. Narcisse Langlois, a trouvé dans un champ de la paroisse de Beauport un magnifique pied de framboises qui laissait voir une vingtaine de framboises parfaitement mûres.

Au moment où nous écrivons ces lignes (24 octobre), un enfant nous apporte plein une petite tasse de framboises cueillies

dans notre verger. Aussi, à Ste. Anne de la Pocatière, les enfants trouvent quantité de framboises mûres, sur le rocher avoisinant le Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Pommier en fleurs à Ste. Anne.—La semaine dernière nous avons constaté dans notre verger qu'un pommier Sybérie portait des fleurs; la même chose chez M. Jean Beaulieu. Malheureusement la pluie de Ste. Anne de la Pocatière, nous apportait dans le même temps une branche de pommier dont les pommes commençaient à se former.

Deuxième pousse de foin.—Un cultivateur de la Rivière-Onelle nous montrait hier plusieurs épis de mil de la deuxième pousse; le grain de ces épis était tellement mûr, qu'il germait même sur les épis qui avaient été exposés à la pluie.

Fraises.—Les employés du Grand-Tronc nous informent qu'ils trouvent quantité de fraises le long de la ligne sur le parcours de la paroisse de Ste. Anne.

Hier nous recevions de M. Luc Dupuis, cultivateur du Village des Anlnaies, un magnifique bouquet de fraises contenant une trentaine de fraises entièrement mûres, cueillies dans une de ses prairies.

Labours d'automne.—Malgré le manque de pluie qui se fait sentir depuis quelque temps, M. Luc Dupuis nous informe qu'il fait avantageusement ses labours d'automne, grâce aux charrires améliorées dont il fait usage. M. Dupuis fait de grands éloges des charrires provenant de la manufacture d'instruments aratoires de M. Charles Bertrand de l'Isle-Verte; charrires sans roues, qui vont très-bien et qui ne cassent pas la terre, comme disent les cultivateurs qui font usage de charrires à roues.—Il est donc important d'encourager nos manufactures canadiennes qui nous offrent des charrires nous permettant de profiter des quelques jours d'automne disponibles pour la confection des labours.

Noyés.—Vendredi, le 18 du courant, vis à vis de l'Islet, M. Jos. Blanchet et Fabien Thibault, tous deux cultivateurs de l'Islet, traversaient le fleuve dans une légère embarcation pour une promenade aux Rochers de l'Isle aux Oies. Une boirrasque de vent, survenue lorsqu'ils étaient à mi-chemin, a fait chavirer l'embarcation et ces deux malheureux se sont noyés.

Les personnes qui trouveront leurs corps sont priés d'en informer le Rév. M. F. X. D'Age, curé de l'Islet.

Jos. Banchette portait sur lui, lors de l'accident, un grand gilet en drap de pilote, pantalon d'étoffe grise du pays, une veste jaunâtre, une cravate noire et botte anglaise.

Fabien Thibault était habillé tout en étoffe grise du pays.

Neige dans la Province d'Ontario.—La première neige de la saison est tombée, le 21 du courant, dans les localités suivantes: Palmerston, Fergus et Guelph. Le 19 octobre il en est tombée une forte bordée à Cornwall. La Province d'Ontario peut donc à ce sujet se vanter d'avoir le pas sur celle de Québec.

RECETTES

Conservation des choux.

On peut conserver les choux en enterrant leurs racines sous la table dans un cellier; mais il est une autre méthode moins connue que nous rapportons ici.

Les choux doivent être coupés dès que leur tige est parvenue à deux ou trois pouces de hauteur hors du terre. On creuse la moelle de cette tige à la profondeur d'un peu plus d'un pouce, en prenant garde d'en broyer et d'en couper l'écorce, et on suspend les choux à distances égales par la portion de la tige qui y reste, avec des cordes qu'on attache au plafond d'une chambre. Par ce moyen, la partie creusée se trouvant en dessus, on la remplit d'eau tous les matins: cela suffit pour entretenir la fraîcheur des choux pendant plusieurs mois.

Cuisson des légumes farineux

A l'arrière saison les pois, les fèves et les lentilles cuisent

mencent à devenir coriaces et difficiles à cuir ; cet inconvénient peut provenir des fortes chaleurs de l'été qui dessèchent et rendent cornés les légumes farineux, et notamment les pois comme il peut provenir aussi de la nature de l'eau dans laquelle on les a mis cuire. On sait que les eaux dures, et surtout les eaux de puits soléniteux, durcissent les légumes.

Voici un moyen qui changera la nature de ces eaux dures en les rendant propres à la cuisson de tous les légumes et qui, en même temps, améliorera la nature des légumes farineux qui seraient naturellement durs, en agissant directement sur eux.

Prenez assez de cendre de bois pour qu'étant renfermée dans un linge serré, elle forme un nouet de la grosseur d'un œuf et jetez-le dans la marmite où cuisent vos farineux.

LS. A. PROULX,
CHAPELIER ET MANCHONNIER
 No. 2 rue Christie et coin de la rue Couillard,
QUEBEC

Se chargera de la confection de toutes espèces de fourrures, ainsi que tous articles en pelleteries qu'il réparera et auxquels il donnera la forme la plus nouvelle quant à la mode.

Ayant été employé dans ce genre d'industrie pendant près de 30 ans dans une des premières maisons de la ville de Québec, il peut se flatter de donner complète satisfaction à ceux qui l'encourageront. Ses prix sont réduits, et les ordres qu'il recevra soit de la ville ou de la campagne seront exécutés sous le plus court délai.—Voici le temps arrivé où l'on aura besoin de capot ou casques, c'est le temps de les faire arranger, ou d'en acheter d'autres. Envoyez vos pelleteries et le soussigné se chargera de les confectionner et de leur donner la mode la plus nouvelle.

7 Octobre 1878.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU
Des comités de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la Compagnie ci-haut mentionnée sont par les présentes notifiés que les taux d'impositions suivants ont été imposés sur tous les Billets de Dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, afin de couvrir les pertes et dépenses de l'année finissant le 1er Septembre 1878, savoir :

Sur tous les billets en force le 30 Septembre, 1877, 1 2 p. et.					
do	do	do	18 Octobre,	do	1 do
do	do	do	30 Novembre,	do	1 2 do
do	do	do	30 Janvier,	1878,	1 2 do
do	do	do	28 Février,	do	1 do
do	do	do	30 Mars,	do	1-2 do
do	do	do	30 Avril,	do	1 do
do	do	do	30 Juin,	do	1 do
do	do	do	31 Août,	do	1 do

Total... 7 p. cent.

Les dites impositions formant SEPT par cent sur le montant original des Billets de Dépôt (les endossments par extinction étant déduits), doivent maintenant être payés au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent dûment autorisé par la Compagnie, le ou avant le troisième jour de Novembre prochain.

Par ordre du Bureau,

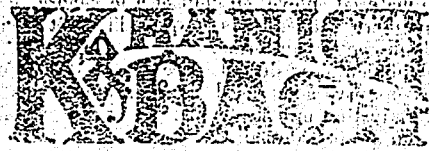
A. G. WOODWARD,
 Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Cie. d'Ass. Mut. }
 contre le feu de S. & S., }
 Sherbrooke, 2 octobre 1878. }

A. LAVIGNE

Editeur de Musique et Importateur de PIANOS,

DES CÉLÈBRES MANUFACTURES DE



BELLINGS & Cie.,

WHEELLOCK

ROGERS,

ET DES

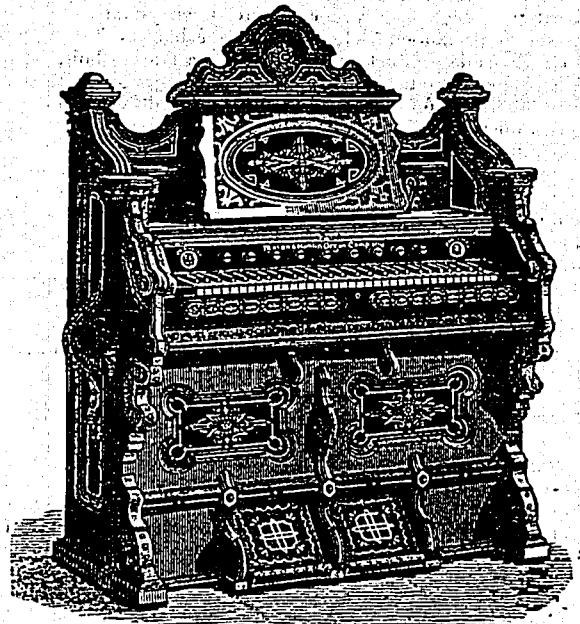
ORGUES - HARMONIUMS

DE

BURDETT,

MASON,

HAMLIN.



LOVINGS & BLAKE,

25, rue St. Jean, (Banque d'Epargnes) QUEBEC.

N. B.—M. Lavigne fournit les instruments des manufactures ci-dessus mentionnées,—ou toute autre manufacture,—à des prix très-modérés et à des conditions libérales. Vieux instruments pris en échange comme partie de paiement dans l'achat d'un instrument neuf.—Informations données aux personnes en faisant la demande.

PRIERE A NOS **DE PAYER**
 ABONNÉS **DE PAYER**
 retardataires **DE PAYER**
AU PLUS TOT.